

APPEP

Motion concernant la suppression du dédoublement d'une heure des classes technologiques

L'APPEP, réunie en Comité, le 29 mai 2010 à La Sorbonne, dénonce avec la plus grande fermeté la suppression du dédoublement de droit d'une heure de philosophie dans les séries technologiques.

Cette heure de travail en demi-groupe, introduite en 1993, est la condition minimale d'un enseignement adapté aux besoins des élèves et permettant ensuite le travail en classe entière.

La suppression de cette heure alourdira d'une façon insupportable le service des professeurs, qui pourront avoir jusqu'à 9 classes et 300 élèves. Il est impossible de travailler décemment dans ces conditions.

On ne saurait d'autre part prétendre que cette suppression sera compensée par le déploiement d'un volant de 17h de cours en « groupe à effectifs réduits » : il y a tout lieu de croire que la philosophie, qui ne représente qu'un très faible coefficient dans ces séries, ne sera pas prioritaire dans l'attribution de ces heures. Leur répartition créera par ailleurs une mise en concurrence des disciplines qui ne peut être que préjudiciable à la cohésion des équipes pédagogiques et rompt de fait le principe d'égalité entre les établissements et entre les classes.

En conséquence l'APPEP demande l'annulation de cette mesure.

Elle défend le principe d'un dédoublement systématique des deux heures d'enseignement en série technologique, où l'enseignement de philosophie a toute sa place.